

Rapport de gestion

*incluant le rapport sur le gouvernement
d'entreprise*

Groupe Mzi

31 décembre 2022

Mzi

Société Anonyme

Capital social : 527 698,50 €

146 / 148 rue de Picpus - 75012 PARIS

333 544 153 RCS Paris

Chers Actionnaires,

Nous souhaitons vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2022. En effet, nous vous rappelons que les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext Growth depuis le 18 septembre 2017 et que nous avons établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont à votre disposition, au siège social.

Rapport de gestion

Exercice 2022

A. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE M2I	3
B. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE M2I AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	8
C. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE M2I SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	20

A. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE M2i

1 Présentation du Groupe M2i

Fort de plus de 30 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence des formations dans les domaines de l'IT, du Digital et des Soft Skills. Chaque année, la société accompagne à travers ses 2 500 cursus pédagogiques la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC, la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnu par le label Grande Ecole du Numérique et a obtenu la certification OPQF.

Au 31 décembre 2022, la structure du Groupe M2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège social	Siret	% détention	Méthode conso°
M2i	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	33354415300344	Société mère	IG
M2i SCRIBTEL	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	39336786700024	100 %	IG
M2i Certified Education Systems	Calle de Albasanz, 16, 28037 MADRID Espagne	M-678202	34%	ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34%	ME

La méthode de consolidation est l'intégration globale (IG) sauf pour M2i Certified Education Systems, et DEVUP qui sont mises en équivalence (ME).

L'effectif salarié moyen permanent du Groupe M2i est de 187 salariés.

M2i est cotée en continu sur le marché Euronext Growth (Mnémonique ALMII, ISIN FR0013270626).

2 Faits marquants de l'exercice

2.1 Résultats économiques et comptables - chiffre d'affaires et résultats 2022

- RESULTAT D'EXPLOITATION 2022 EN HAUSSE DE +50%
- DOUBLEMENT DU RESULTAT NET A 2,1 M€
- BONNES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ET DE RENTABILITE

Données auditées en M€ - Normes françaises	2021	2022	2021 VS 2022
Chiffre d'affaires	47,35	55,91	+18,1%
Résultat d'exploitation	1,22	1,83	+50%
Résultat Financier	-0,15	0	
Résultat exceptionnel	-0,07	0,30	
Résultat avant impôt	1,00	2,13	+113%
Impôt sur les bénéfices	0,03	-0,08	
Quote part résultat mis en équivalence	0,04	0,00	
Résultat Net	1,07	2,05	+92%

Au cours de l'exercice 2022, le groupe M2i a confirmé une nouvelle fois sa très bonne dynamique de croissance interne avec une activité record de 55,9 M€, soit une croissance organique de +18,1% par rapport à 2021.

Cette croissance s'est accompagnée d'une forte amélioration de sa rentabilité opérationnelle avec un résultat d'exploitation qui atteint 1,83 M€ en hausse de +50% en un an.

Le résultat financier s'améliore de 0,15 M€ sur un an proche de l'équilibre. Le résultat exceptionnel a bénéficié d'une reprise de provision pour s'établir à 0,30 M€. Sur un an, le Résultat avant impôts atteint 2,13M€ contre 1M€ un an plus tôt.

Au final, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de -0,08 M€, le Résultat Net s'établit à 2,05 M€ contre 1,07 M€ en 2021.

Cette très belle réalisation confirme une nouvelle fois la pertinence du positionnement de M2i qui est porté par la qualité de ses solutions technologiques et pédagogiques permettant de suivre à distance et en présentiel ses 2500 cursus de formation dans les domaines de l'IT, du Digital et des Soft Skills.

2.2 R&D réalisés en 2022

Les investissements en matière de Recherche et Développement sont au cœur de la stratégie du Groupe M2i qui a contribué à sa transformation et à son succès.

L'objectif est de renouveler les outils et les méthodes pédagogiques pour développer une offre de services toujours plus adaptée à l'entreprise et centrée sur le parcours pédagogique de l'apprenant.

L'offre du Groupe aujourd'hui est entièrement renouvelée avec notamment :

- des formations en « distanciel », plébiscitées durant la crise sanitaire ;
- des formations en « blended », associant le présentiel et la formation à distance par e-learning ;
- des formations hautement spécialisées en digital (Transformation, Machine-Learning, Sécurité etc.)

L'organisation actuelle de la R&D au sein du Groupe M2i repose sur 4 départements de R&D, chacun représentant un Axe de recherche (Modèles pédagogiques, Métriques, Compétences, Aide à la décision) et 5 thématiques pilotées chacune par un spécialiste du domaine : e-learning, parcours diplômants, évaluations, certifications, KPI.

Le processus R&D de M2i implique les équipes spécifiques (issues des départements précédents). Les nouveaux formats pédagogiques sont testés en interne par des équipes de formateurs expérimentés avec des échantillons d'apprenants, sur les périmètres stricts de la R&D.

2.3 Autres faits marquants de l'exercice 2022

1/ Le 18 février 2022, M2i a cédé l'intégralité de sa participation minoritaire dans ECSPLICITE.

2/ Le Groupe M2i a décidé le 29 avril 2022 de changer de référentiel comptable pour passer de la norme IFRS vers le référentiel French GAAP à partir du 1er janvier 2022, s'inscrivant ainsi dans la même démarche que le groupe Prologue.

3/ Par une Décision du 23 mai 2022, M2i, associée unique de M2i TECH a décidé de dissoudre M2i Tech. La dissolution entraîne à compter du 30 juin 2022 conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la transmission universelle du patrimoine de M2i TECH au profit de M2i, associée unique sans que cela n'entraîne de liquidation.

4/ Dans le contexte de l'expansion de l'activité de M2i Formación en Espagne et en Amérique Latine, une filiale a été créée au Brésil. Cette société est détenue à 100% par M2i Certified Education Systems (Espagne) et porte le même nom à savoir M2i Certified Education Systems Limitada. Son activité a commencé au 1er janvier 2022.

5/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 27 juillet 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 8.950 €. Le capital est ainsi porté à 512.598,50 € divisé en 5.125.985 actions.

2.4 Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes consolidés la présentation des règles et des méthodes comptables. Pour rappel, les comptes consolidés sont établis aux normes françaises.

Le Groupe M2i a décidé de changer de référentiel comptable pour passer de la norme IFRS vers le référentiel French GAAP à partir du 1^{er} janvier 2022, s'inscrivant ainsi dans la même démarche que le groupe Prologue.

3 Activité et résultats du groupe - Evolution prévisible

3.1 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du Groupe M2i sur l'exercice 2022 peut être résumé ainsi qu'il suit (comptes consolidés légaux) :

(K€)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'Affaires	55.912	47.346
Résultat d'exploitation	1.827	1.221
Résultat net des entreprises intégrées	2.054	1.028
Résultat net de l'ensemble consolidé	2.054	1.073
Résultat net (part du groupe)	2.054	1.073

3.2 Situation financière du groupe

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 21 312 K€.

La trésorerie active du groupe s'élève à 6 594K€ et se répartit comme suit au 31 décembre 2022 :

- Valeurs mobilières : 0 K€
- Disponibilités : 6 594 K€

L'actif ressort au total à 50.377 K€.

Le passif s'élève à 29 065 K€ (hors capitaux propres) et se répartit comme suit au 31 décembre 2022 :

- Provisions 736 K€
- Emprunts et dettes financières : 8.524K€
- fournisseurs et comptes rattachés: 9.806K€
- Autres dettes et comptes de régularisation : 1.000 K€

3.3 Facteurs de risque

Se référer au §B.4 ci-après.

3.4 Perspectives d'avenir du Groupe - stratégie

- Perspectives du Groupe

Fort de son positionnement sur le marché très dynamique de la formation professionnelle dans les domaines de l'IT, du Digital et des Soft Skills, le groupe M2i anticipe de bonnes perspectives de croissance au cours du présent exercice et des suivants, avec une amélioration régulière de sa rentabilité opérationnelle.

- Activité - Stratégie mise en œuvre en 2022 pour le Groupe M2i

Activité

Fort de plus de 30 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et soft skills. Chaque année, la société accompagne à travers ses 2 500 cursus pédagogiques la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC (Corporate Online Open Course), la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnue par le label Grande Ecole du Numérique et a obtenu la certification OPQF et Qualiopi.

Stratégie

- Le Groupe M2i mène une stratégie de fédérateur naturel sur un marché en voie de consolidation avec une stratégie commerciale forte tant sur le plan national que régional.

M2i a ainsi mis en place une stratégie nationale destinée à accompagner la montée en puissance de certains grands comptes.

De plus, disposant du plus grand réseau d'agences en France et de l'offre la plus exhaustive du marché avec 2 500 cursus pédagogiques, M2i offre un service de proximité qui est perçu par ses clients et prospects comme un atout majeur.

La forte progression de son activité au cours des derniers exercices précédents est le fruit de l'aboutissement de cette stratégie de maillage du territoire, qui lui permet de capter la tendance haussière de long terme portée sur des besoins de formation dans les domaines de l'IT, du Digital et du Management en croissance constante.

- Le Groupe M2i a pour stratégie la montée en puissance des formations effectuées via toutes nouvelles modalités modernes d'apprentissage (MOOC (Massive Open online Course), SPOC (Small Private Online Courses), classes virtuelles, blended learning...).
- La stratégie du Groupe M2i s'appuie également sur les vecteurs de croissance suivants :
 - L'augmentation sur les prochaines années de ses contrats inter-entreprises (formations rassemblant plusieurs sociétés), qui représentent déjà aujourd'hui plus d'un tiers de ses ventes.
 - L'ouverture de nouveaux grands comptes, M2i se portant régulièrement candidat à des appels d'offres d'envergure régionale ou nationale.
 - La poursuite de la montée en puissance d'offres complémentaires comme le Management et les Formations Diplômantes.
 - Le développement des nouvelles offres de formations en alternance (ouverture de 7 campus en France sous l'enseigne 2iTech Academy).

- Le renforcement de son offre en Cybersécurité.
- L'internationalisation de son offre de formation IT sur le territoire espagnol et latino-américain, avec sa filiale espagnole commune avec Grupo Eidos (filiale du groupe Prologue en Espagne).

Il n'est par ailleurs pas prévu d'alourdir significativement à l'avenir la structure de coûts fixes par rapport au rythme de croissance.

4 Activité des filiales

- M2i Scribtel

La société a réalisé au 31 décembre 2022 un chiffre d'affaires de 24.604.163 €, un résultat d'exploitation de 14.794.101 € et un Résultat net de 11.516.045 €.

- M2i Certified Education Systems (Espagne) (Mise en équivalence)

La société a réalisé au 31 décembre 2022 un résultat net de (7 590) €.

- Devup (Mise en équivalence)

La société a réalisé au 31 décembre 2022 un résultat net de 10 265 €.

5 Principaux évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Par une Décision du 22 avril 2023, le Président a constaté l'augmentation de capital d'un montant de 15 100 €. Le capital a ainsi été porté à 527 698,50 euros, divisé en 5 276 985 actions.

6 Approbation des comptes consolidés

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés légaux tels qu'ils vous sont présentés.

B. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE M2i AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 Activité de la société M2i – présentation des comptes

1.1 Présentation de l'activité de la société M2i au cours de l'exercice écoulé

Se référer à l'article 1 du rapport sur la gestion du groupe ci-avant (*Présentation du Groupe M2i*).

1.2 Faits marquants de l'exercice

Se référer à l'article 2 du rapport sur la gestion du groupe, ci-avant.

1.3 Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

1.4 Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à **31.565.512 €** contre **31.509.234 €** au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de subventions d'exploitation pour 395.386 €, de reprises sur provisions et amortissements et de transferts de charges pour 504.846 € et d'autres produits pour 106.380 €, le total des produits d'exploitation s'élève pour sa part à **32.572.124 €** contre **31.770.169 €** en 2021.

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à **45.155.292 €** contre **37.825.608 €** en 2021.

Les différents postes sont les suivants :

• achats de marchandises :	3 750€
• variations de stock (marchandises) :	0 €
• achats de matières premières et autres approvisionnements :	(6 204)€
• autres achats et charges externes :	27 351 772€
• impôts, taxes et versements assimilés :	660 246€
• salaires et traitements :	11 138 599€
• charges sociales :	4 649 697€
• dotations aux amortissements sur immobilisations :	630 160€
• dotations aux provisions sur actif circulant :	177 097€
• dotations aux provisions pour risques et charges :	11 474€
• autres charges :	538 703€

L'exploitation a ainsi engendré un résultat de **(12.583.168) €**.

Compte tenu d'un résultat financier d'un montant de **2 585 577 €**, d'un résultat exceptionnel de **202.335 €** et d'un impôt sur les bénéfices négatif (*crédit*) de **(3.740.982) €** (lié notamment à l'intégration fiscale au sein du Groupe M2i), le résultat de l'exercice se traduit par une perte de **(6.054.274) €**.

L'effectif salarié moyen permanent est de 156 salariés.

Vous trouverez annexés au présent rapport, les résultats financiers des derniers exercices écoulés.

Groupe M2i

Rapport de gestion exercice 2022

Est annexé au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.

1.5 Commentaires des éléments du bilan

Le bilan de M2i montre une structure financière forte puisque M2i présente des capitaux propres de 5 259 838 € au 31 décembre 2022.

1.6 Commentaires des éléments du compte de résultats

En termes de résultats, les comptes de M2i, au cours de l'exercice 2022 sont déficitaires. Cependant, il convient de souligner qu'il ressort des comptes consolidés du groupe M2i (Cf ci-avant) un résultat d'exploitation de 1.827 K€ K€ et un résultat net part du groupe de 2 054 K€.

2 Affectation des résultats

Nous vous proposerons en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice,

soit	(6.054.274) €
au compte « <u>report à nouveau</u> », qui de	(10.251.875) €
se trouverait ainsi porté à	(16.306.149) €

3 Dividendes antérieurs

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende net
31 décembre 2021	Néant
31 décembre 2020	Néant
31 décembre 2019	Néant

4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risques Clients

Le Groupe M2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management et d'une équipe dédiée au recouvrement.

Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par FACTOFRANCE contre les risques d'impayés.

Risques liés aux développements informatiques

M2i a développé sa propre plateforme logistique dans laquelle elle a investi depuis plus de 15 ans, et qui emploie 4 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes/facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

Risques liés à la concurrence et à la compétitivité

Le secteur de la formation professionnelle dans les domaines de l'Informatique, du Digital et du Management est en France un marché particulièrement atomisé sur lequel sont positionnés 3 ou 4 acteurs ayant atteint une taille significative, à l'image de M2i.

Risques liés aux innovations des concurrents et aux évolutions technologiques qui pourraient affecter défavorablement la croissance future de M2i

M2i maîtrise parfaitement toutes les technologies modernes qui lui permettent de proposer à ses clients ses 2 500 cursus pédagogiques sous forme de Blended Learning, Classes Virtuelles, COOC – Corporate Open Online Course.

L'émergence d'une nouvelle modalité technologique de formation que M2i ne serait pas en mesure de réaliser pour ses clients et qui serait de nature à provoquer un basculement brutal du marché de la formation professionnelle pourrait affecter l'activité de M2i.

Risque de concurrence déloyale des formateurs et de dépendance à leur égard

En faisant appel à des formateurs indépendants, le Groupe court le risque que ces derniers sollicitent directement ses clients en vue de leur proposer des prestations de formation. Une telle pratique pourrait être constitutive de concurrence déloyale et avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Toutefois, M2i fait appel à plus de 1400 formateurs externes différents chaque année, ce qui limite fortement ce risque. Par ailleurs, lorsqu'elle le juge nécessaire, la société impose une obligation de non-sollicitation.

Risques liés à la dépendance de M2i

Le portefeuille de clients de M2i compte plus de 4 200 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage de M2i auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important. Le client le plus important est une ESN (Entreprise de Service Numérique) figurant au CAC 40, qui, compte tenu des relations nouées avec M2i, présente un risque de perte limité selon la Société.

Risques liés à la réglementation applicable

M2i évolue dans un secteur réglementé qui a été plusieurs fois réformé au cours des dernières années. Les montants minimums versés par les entreprises pour la formation de leurs salariés sont déterminés par le législateur. De nouvelles réformes réglementaires pourraient avoir un impact sur les activités de M2i et les tendances constatées.

Faits exceptionnels et litiges

Au 31 décembre 2022, le Groupe a provisionné un montant total de 230 K€ pour litiges.

Risque Covid-19

La situation mondiale dans le contexte épidémique actuel (Covid-19) reste incertaine et évolue rapidement. À ce stade, il est difficile de mesurer les conséquences sur l'activité économique en général et sur le Groupe en particulier. Il convient cependant de noter que le chiffre d'affaires du Groupe M2i a très nettement augmenté sur cet exercice, marqué pourtant par le Covid-19.

Risque de liquidité

La trésorerie disponible au 31 décembre 2022 au niveau du Groupe M2i s'élève à 7,8 M€ (liquidités à hauteur de 6,6 M€ et montant disponible des lignes de crédit du groupe à hauteur de 1,2 M€).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

Risque lié à la protection des données personnelles

La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de M2i. M2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données de M2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». M2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

Risque hommes clés

Le succès de M2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. M2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée de deux directeurs généraux délégués (Olivier Balva et Thuy Nguyen), de deux directeurs adjoints (en charge d'une part de la direction commerciale (Franck Panella) et d'autre part de l'exploitation et de l'offre (Eric Desbois)) et du directeur juridique et financier (Benjamin Arragon). De plus, chaque région et/ou pôle d'activité est dirigé par un responsable/directeur.

Risque lié à la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Le Groupe M2i n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Ainsi, l'impact direct sur nos comptes paraît à ce jour quasi inexistant.

Toutefois, les activités du Groupe pourraient être impactées par les conséquences notamment indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée indirectement de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements (matériel informatique...);
- Hausse des coûts de fonctionnements en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

5 Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice - Perspectives d'avenir

5.1 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Se référer au paragraphe 5 du rapport sur la gestion du groupe.

5.2 Perspectives

Se référer au paragraphe 3.4 du rapport sur la gestion du groupe.

6 Activité en matière de recherche et de développement

Se référer au paragraphe 2.2 du rapport sur la gestion du groupe.

7 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal à l'exception de ce qui est indiqué ci-après :

- Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 42 458 €.

8 Conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

Votre conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce. Ces informations figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

Il vous sera donné lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés

Il vous sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice

10 Approbation des comptes et des conventions règlementées

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

11 Filiales et participations

Au 31 décembre 2022, la société M2i possédait les filiales et participations suivantes :

- contrôle de 100 % du capital de la société M2i SCRIBTEL, société à responsabilité limitée au capital social de 20.000 €, dont le siège social est au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 367 867.
- détention de 34 % du capital de la société M2I Certified Education Systems, S.L.U., société à responsabilité limitée constituée selon la loi espagnole, domiciliée Calle Albasanz 16, plt. 4, 28037 Madrid, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid à la feuille M-678202 et au numéro d'identification fiscale espagnol B-88194428. Son dirigeant est M. Jaime F. P. Guevara.
- détention de 34 % du capital de la société DEVUP, société à responsabilité limitée (à associé unique) au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 10, rue de Penthièvre – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 808 009 864. Son gérant est Monsieur Jérôme THEMEE.

12 Délais de paiement des fournisseurs et clients de M2i

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2022 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (j) (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranches de retard de paiement :												
Nombre de factures concernées		X				2 107		X				6 690
Montant total des factures concernées T.T.C		1 887 682	324 168	117 312	198 541	2 527 706		1 971 136	1 033 105	545 314	1 696 630	5 246 187
Pourcentage du montant total des achats T.T.C de l'exercice		6%	1%	0%	1%	8%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C de l'exercice	X							5%	3%	1%	4%	14%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre de factures exclues		
Montant total des factures exclues		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels

13 Informations concernant le capital émis

13.1 Montant du capital et nombre d'actions à la clôture de l'exercice 2022

Au 31 décembre 2022, le capital social était d'un montant de 512.598,50 € divisé en 5.125.985 actions entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune.

13.2 Répartition du capital social au 31 décembre 2022

A la connaissance de la société, le capital social était réparti au 31 décembre 2022 de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Prologue	3.458.673	67,47%	3.458.673	62,80%
Actionnaires au nominatif	585.688	11,43%	991.871	18,01%
Auto-détention	25.129	0,49%	0	0,00%
Flottant	1.056.495	20,61%	1.056.495	19,18%
TOTAL	5.125.985	100,00%	5.507.039	100%

Il n'existe pas d'instruments dilutifs au 31 décembre 2022 à l'exception des actions gratuites visées ci-après (article 13.6).

13.3 Droit de vote double

Nous vous rappelons qu'il existe un « droit de vote double » depuis que les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth, attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (article 10 des statuts).

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

13.4 Franchissements de seuils réglementaires intervenus au cours de l'exercice

Néant.

13.5 Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

13.6 Actionnariat salarié

Attribution le 30 septembre 2022 de 500 500 actions ordinaires à émettre de la société M2i (montant à jour au 31 décembre 2022), au profit de salariés ou dirigeants de la Société et/ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-197-2 du Code de Commerce. Ces 500.500 actions gratuites sont en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2022 (période d'acquisition de 2 ans).

Aucune autre action gratuite n'a été attribuée ni n'est en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2022 à l'exception de 151.000 actions gratuites (montant à jour au 31 décembre 2022) attribuées le 22 avril 2021 et en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, aucune attribution (en particulier d'actions gratuites) n'a été effectuée au sein des filiales contrôlées par M2i (en particulier M2i Scribtel). Aucune action gratuite de filiales contrôlées par M2i, n'est en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2022.

En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1^{er} du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 3332-1 et s. et L 3324-10 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

La dernière proposition faite aux actionnaires de déléguer au Conseil d'administration la possibilité de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 a été votée par ladite Assemblée. Ladite délégation n'a pas été utilisée par ledit Conseil d'Administration.

13.7 Actionnariat des mandataires sociaux

Madame Thuy Nguyen détient au 31 décembre 2022, 14.298 actions de la société M2i.

Monsieur Olivier Balva détient au 31 décembre 2022, 179.333 actions de la société M2i.

Monsieur Georges Seban détient au 31 décembre 2022, 23.333 actions de la société M2i.

14 Capital autorisé mais non encore émis – Point sur l'utilisation des autorisations globales consenties au Conseil d'administration

Le tableau récapitulatif des délégations et des autorisations d'émission de titres de capital et de créance en cours de validité ainsi que leur niveau de leur utilisation au 31 décembre 2022 figure dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

15 Informations concernant la détention par la société de ses propres actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le solde des achats et ventes, par M2i de ses propres titres, ressort à 1.441 titres M2i achetés.

Les frais de négociation se sont élevés à 1.804,94€ en 2022.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la date de clôture de l'exercice était de 25.129 actions.

Chaque action à une valeur nominale de 0,10 €. (Concernant la valeur de ces actions : Cf. l'article suivant du présent rapport).

Ces actions représentent au 31 décembre 2022, environ 0,49 % du capital de la société M2i.

Motifs principaux des acquisitions : croissance externe par échange d'actions, animation du cours par un PSI, attribution et cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants ou aux titulaires de BSAAR les exerçant.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Nous vous proposerons à l'Assemblée Générale de M2i, conformément aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de commerce de se doter, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-01 du Code de Commerce issu de la loi du 4 août 2008, de la possibilité de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions, en lieu et place du programme existant, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022. Nous proposerons à l'Assemblée des actionnaires de donner une autorisation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, de faire acheter par la Société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209-01 à L. 225-212 du Code de Commerce, à hauteur de 10 % du capital social de la société, à un prix unitaire d'un montant maximum de 30 € et pour une durée de 18 mois.

16 Évolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que les actions de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth depuis le 18 septembre 2017.

Le cours de l'action M2i (FR0013270626 ALMII) était au 3 janvier 2022 de 5,35 € (cours d'ouverture du premier jour de cotation de l'exercice) et au 31 décembre 2022 de 3,49 € (cours de clôture du dernier jour de cotation de l'exercice).

17 Mandataires sociaux

La société M2i est une société anonyme avec Conseil d'Administration depuis le 5 juillet 2017, par décision de l'Assemblée générale du 20 juin 2017.

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration était composé des 4 administrateurs suivants :

- Monsieur Georges SEBAN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Monsieur Olivier BALVA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Monsieur Jaime GUEVARA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Monsieur Laurent Baudart, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

▪ **Renouvellement**

Il est constaté que les mandats des administrateurs à savoir respectivement :

-Monsieur Georges SEBAN, né le 7 mai 1928 à Sidi Abbès (ALGERIE)

Demeurant 21 avenue Raymond Poincaré – 75016 PARIS

-Monsieur Olivier BALVA, né le 12 janvier 1970 à STRASBOURG (67)

Demeurant 82 rue de Cléry – 75002 PARIS

-Jaime GUEVARA, né le 6 février 1956 à Montevideo (URUGUAY)

Demeurant Calle Castello 52, 6°D 28001 MADRID (ESPAGNE)

arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler leurs mandats d'administrateurs pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

De plus, au 31 décembre 2022, la Direction la société M2i était la suivante :

- Monsieur Georges SEBAN : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général (pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022),
- Monsieur Olivier BALVA : Directeur Général Délégué (durée indéterminée).
- Madame Thuy NGUYEN : Directeur Général Délégué (durée indéterminée).

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2022

Cf Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Cf Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

18 Commissaires aux comptes

1/ L'Assemblée Générale du 20 juin 2018, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017, a décidé de renouveler pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le mandat de :

- ARCADE FINANCE, (RCS Paris 519 298 202), domicilié au 128 rue de la Boétie – 75008 PARIS, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;

2/ L'Assemblée Générale de M2i en date du 20 juin 2017, a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- BCRH & Associés – 35 rue de Rome - 75008 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire.

3/Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, à savoir respectivement :

Groupe M2i

Rapport de gestion exercice 2022

- BCRH & ASSOCIES
1, rue de Courcelles – 75008 PARIS
- Monsieur BOUZAGLO Jonathan, 30 rue Allard – 94160 SAINT MANDE

arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est proposé de renouveler le mandat de BCRH, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Il n'est pas nécessaire de procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

* *

*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'Administration

19 Annexe

19.1 Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2022

Néant.

19.2 Résultats des 5 derniers exercices de la société M2i

(Code de commerce - Article R225-102)

Cf Annexe des comptes sociaux de M2i.

C. Rapport du Conseil d'administration de M2i sur le gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, nous présentons notre rapport relatif au gouvernement d'entreprise.

Suite à une réflexion menée par M2i, le Code de Gouvernance Middlenext constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel M2i se réfère volontairement pour l'élaboration du présent rapport. En effet, compte tenu de son marché de cotation (Euronext Growth) ce Code paraît le plus approprié. En raison de sa taille, la société applique partiellement ce code. Ainsi, M2i a identifié en particulier que l'évaluation du Conseil, la présence d'administrateurs indépendants et les comités du Conseil ne sont pas à ce jour pris en considération.

Par ailleurs conformément à l'article L.225-235 du code de commerce, les commissaires aux comptes présentent dans un rapport joint au présent rapport, leurs éventuelles observations pour ce qui concerne les informations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

M2i est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par les articles L. 225-17 et suivant du code de commerce.

M2i consolide, au 31 décembre 2022, les sociétés suivantes dont le détail figure dans le rapport de gestion :

- M2i Scribtel détenue à 100% par M2i.

Il est rappelé que M2i ne consolide pas ses prises de participations minoritaires dont elle n'a pas le contrôle à savoir M2I Certified Education Systems et DEVUP (mises en équivalence).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'étendue des pouvoirs du Directeur général, de l'activité des comités créés par le Conseil et de la rémunération des dirigeants.

1 Direction Générale

1.1 Le Président Directeur Général

Monsieur Georges SEBAN est Président Directeur Général. Conformément à la possibilité offerte par la réglementation, le Conseil d'administration n'a pas opté pour la séparation des fonctions de Président et celles de Directeur Général.

Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général qui exerce ses fonctions dans le respect de la loi et les statuts de la société.

1.2 Les Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister. Ils prennent le titre de Directeur Général Délégué. Le Conseil détermine l'étendue et la durée de leur fonction.

Actuellement, la société dispose de deux Directeurs Généraux Délégués qui sont respectivement Madame Thuy NGUYEN et Monsieur Olivier BALVA.

2 Le Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi et les statuts (articles 13 à 17) de la société M2i. Le Conseil d'administration a mis en place le 26 septembre 2017 un règlement intérieur.

2.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé au 31 décembre 2022 de quatre (4) membres :

- Monsieur Georges SEBAN, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Monsieur Olivier BALVA, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Monsieur Jaime GUEVARA, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Monsieur Laurent BAUDART, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Il est constaté que les mandats des administrateurs à savoir respectivement :

-Monsieur Georges SEBAN, né le 7 mai 1928 à Sidi Abbès (ALGERIE)
Demeurant 21 avenue Raymond Poincaré – 75016 PARIS

-Monsieur Olivier BALVA, né le 12 janvier 1970 à STRASBOURG (67)
Demeurant 82 rue de Cléry – 75002 PARIS

-Jaime GUEVARA, né le 6 février 1956 à Montevideo (URUGUAY)
Demeurant Calle Castello 52, 6°D 28001 MADRID (ESPAGNE)

arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de renouveler leurs mandats d'administrateurs pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

2.2 Autres mandats exercés par chacun des administrateurs

Cette information figure ci-après.

2.3 Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Chaque membre du Conseil, conformément à l'article L 225-25 du Code de commerce et de l'article 13 des statuts, peut être nommé administrateur sans détenir une action de la société inscrite au nominatif.

2.4 Administrateur indépendant

Le Conseil d'Administration se réfère à la définition donnée par le Code de Gouvernance Middlednext et considère que l'indépendance d'un administrateur " se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement ".

Cinq critères permettent de présumer l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

Groupe M2i

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise - exercice 2022

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard de ces critères le Conseil considère qu'il n'y a aucun membre qui peut être qualifié d'administrateur indépendant.

2.5 Administrateur élu par les salariés actionnaires du Groupe

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code du Commerce étant inférieure à 3% du capital social de la société, l'Assemblée n'a pas eu, à ce jour, à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

2.6 Missions du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques de la société, de veiller à leur mise en œuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et de régler les affaires qui la concernent et de toute opération significative de gestion ou d'investissement. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, des résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie.

Le Conseil d'administration procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Président a la faculté de faire intervenir des personnes extérieures au Conseil (en dehors des Commissaires aux comptes). Il se fait assister, à sa convenance par un autre Directeur si cela est nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier par les administrateurs.

2.7 Fréquence des réunions - décisions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le taux de participation (membres présents ou représentés) aux Conseils est de 100%.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni deux fois (29 avril 2022, et 30 septembre 2022).

Le détail des principales décisions adoptées au cours de l'exercice 2022 figure dans le rapport de gestion.

2.8 Mode de fonctionnement

Un représentant du Comité Social Economique, désigné par ce dernier est systématiquement convoqué à chaque réunion du Conseil d'administration.

Les sujets donnent lieu à des discussions ; il n'y a pas de limitation d'interventions des membres aux réunions du Conseil.

Une fois par semestre, le Président réunit le Conseil en séance ordinaire afin d'arrêter les comptes de l'exercice précédent ou les comptes semestriels consolidés de l'exercice en cours. Les autres séances du Conseil sont organisées chaque fois que les activités de la société le requièrent.

2.9 Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mission leur sont régulièrement communiqués.

Les administrateurs peuvent solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires, et plus généralement formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile.

2.10 Rémunération des membres et jetons de présence

L'Assemblée générale du 20 juin 2018 a fixé à dix mille (10.000) euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration et/ou des éventuels comités ad hoc à compter de l'exercice ayant débuté le 1er janvier 2018, et ce jusqu'à décision contraire de l'Assemblée générale ordinaire, et sous réserve d'ajustements qui pourraient être décidés lors de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle au vu du nombre de réunions du Conseil d'administration ou de ses éventuels comités ad hoc effectivement tenues.

La rémunération des membres du Conseil d'administration perçue au titre de l'exercice 2022 figure à l'article 3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ci-dessous.

2.11 Comité des rémunérations

Ces fonctions sont assurées par le Directeur Général.

3 Rémunération des dirigeants

(en €)	Rémunération brute		2022		
	Fixe	Variable	Avantages en nature	Jetons de présence (HT)	Total des rémunérations
M. Georges SEBAN	60.000			2 500	62 500
Mme Thuy NGUYEN	104.544				104.544
M. Olivier BALVA	120 000			2 500	122 500
M. Jaime GUEVARA				2 500	2 500
M. Laurent BAUDART				2500	2 500

1/ Les chiffres des rémunérations tels qu'indiqués ci-dessus incluent les rémunérations annuelles et les avantages en nature octroyés par la Société et, le cas échéant, par certaines filiales aux mandataires sociaux, au titre de leurs mandats.

Il n'existe ni avance, ni crédits accordés aux mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement particulier de pension ou retraite à leur profit.

2/ Au 31 décembre 2022, aucun montant n'a été provisionné au titre du départ à la retraite des mandataires sociaux du groupe et des membres des Conseils d'administration des sociétés françaises du groupe.

3/ Au cours de l'exercice 2022, des actions gratuites ont été attribuées à Georges Seban et à Olivier Balva (le 30 septembre 2022 - période d'acquisition de 2 ans) pour une valeur nominale de 20.000 € chacune. De même, des actions gratuites ont été attribuées à Thuy Nguyen et à Laurent Baudart (le 30 septembre 2022 - période d'acquisition de 2 ans) pour une valeur nominale respective de 300 € et 150 €. Le cours de l'action figure à l'article 16 ci-avant.

4 Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2022

4.1 Georges SEBAN

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Président Directeur Général de M2i (SA), nommé le 10 juillet 2017 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Président Directeur Général de PROLOGUE (SA), nommé le 30 juin 2022 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Président de PROLOGUE USE IT CLOUD SAS, nommé le 1er octobre 2018 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Gérant de ADVANCED PROLOGUE INNOVATION – API SARL, nommé le 31 juillet 2019 pour une durée indéterminée.
- Gérant de M2i Scribtel (SARL), nommé le 26 octobre 2015 pour une durée indéterminée.
- Président de Adiict SAS, nommé le 12 décembre 2019, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale approuvant les comptes du dernier exercice social qui se tiendra au cours de l'année 2024.
- Président de O2i Ingénierie SAS, nommé le 12 décembre 2019 son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale approuvant les comptes du dernier exercice social qui se tiendra au cours de l'année 2024.
- Président de Grupo Eidos (Espagne) nommé le 26 juillet 2010 pour une durée indéterminée.
- Président de CTI Phone (Espagne) nommé le 30 août 2010 et pour une durée indéterminée.
- Président de Alhambra Systems SA (Espagne) nommé le 30 décembre 2019 pour une durée de 6 ans.
- Président du Conseil de surveillance de Alhambra Polska (Pologne) nommé le 15 septembre 2011 pour une durée indéterminée.
- Président du Directoire de Alhambra Eidos América SA (Uruguay), nommé le 16 août 2013 pour une durée indéterminée.
- Président (Chairman of the Board) de Imecom Group Inc (USA).
- Président du « Conselho Consultivo » (Conseil Consultatif) d'Alhambra Eidos do Brasil Ltda (Brésil).

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Gérant de CONTIMELEC (SARL) sise à Paris (75003).

4.2 Olivier BALVA

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Administrateur – Directeur Général Délégué de M2i (SA).

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Gérant de VIVRE AU SUD (SARL).

4.3 Jaime GUEVARA

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Administrateur de M2i (SA), jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de

Groupe M2i

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise - exercice 2022

l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Directeur Général, Administrateur et Secrétaire du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone.
- Vice-Président Alhambra Eidos America.
- Administrateur d'Alhambra Eidos do Brasil.
- Membre du Conseil de surveillance d'Alhambra Polska.
- Administrateur unique de M2i Certified Education Systems SL.
- Administrateur unique de aQuantum Software Engineering S. L.
- Membre du Conseil d'Administration d'Imecom Group Inc. (Alhambra IT USA).

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Président du Conseil d'administration d'Anhela IT S.L. pour une durée indéfinie.
- Membre du Conseil d'Administration d'OneCyberSec S.L. pour une durée indéfinie.

4.4 Laurent BAUDART

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Néant.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Administrateur de Whoz,
- Administrateur de l'ENSSIE (École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise).

4.5 Thuy NGUYEN

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

- Directeur Général Délégué de M2i pour une durée indéterminée.
- Directeur Général de O2i Ingénierie pour la durée du mandat du président (Cf ci-dessus mandats de Georges Seban).
- Directeur Général de Adiict pour la durée du mandat du président (Cf ci-dessus mandats de Georges Seban).

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE M2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie M2i)

Néant.

5 Eléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ex : contrat de crédit, remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.

6 Les conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

6.1 Conventions conclues et autorisées au cours de l'exercice

Néant.

6.2 Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2022 et qui se sont poursuivies en 2022

- Conventions

■ Convention de mise en commun de la trésorerie au sein du groupe Prologue – 12 août 2021

Mandataire concerné : Monsieur Georges Seban Président Directeur Général de Prologue et M2i.

Nature et objet : Mise en commun des disponibilités des sociétés françaises du groupe Prologue (dont M2i fait partie).

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du groupe Prologue.

La conclusion de cette convention a mis automatiquement fin à celle existant entre O2i (ayant fait l'objet d'une fusion absorption par Prologue au 11 août 2021) et ses filiales (dont M2i) en date du 28 décembre 2007.

- Contrat de prestations de services

■ Contrat de prestations de services entre M2i et O2i Ingénierie

Conclue le 12 décembre 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, Président de O2i Ingénierie et Président Directeur Général de M2i

Nature et objet : Contrat au terme duquel O2i Ingénierie intervient au profit de sa société sœur M2i dans le cadre des prestations ; aussi bien dans les domaines techniques que dans les domaines du marketing, de la communication, des finances et des ressources humaines, de la comptabilité, de la fiscalité et des questions juridiques.

Motifs : Permettre à M2i de bénéficier de compétences de O2i Ingénierie (juridique, comptable...) et permettre des économies d'échelles.

7 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation du capital au 31 décembre 2022

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations d'émission de titres de capital et de créance en cours de validité et le niveau de leur utilisation au 31 décembre 2022

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Programme de rachat d'actions. (5 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	18 mois	dans la limite de 10 % du capital social la Société	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le solde des achats et ventes, par M2i de ses propres titres, ressort à 1.441 titres M2i achetés.
Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation	30 juin 2022	24 mois	dans la limite de 10 % du capital social	

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
de tout ou partie de ses propres actions. (6 ^{ème} résolution)				
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices. (7 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	26 mois	Plafond de 200.000 €	
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription. (8 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	26 mois	Plafond de 500.000 €	
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public). (9 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	26 mois	Plafond de 350.000 € (plafond commun pour ceux de la 10 ^{ème} à la 11 ^{ème} résolution)	
Augmentation de capital en faveur d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle d'investisseurs restreints. (10 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	18 mois	Plafond de 350.000 € (plafond commun pour ceux de la 9 ^{ème} à la 11 ^{ème} résolution)	
Emission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes. (11 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	18 mois	Plafond de 350.000 € (plafond commun pour ceux de la 9 ^{ème} à la 10 ^{ème} résolution)	
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. (12 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	26 mois	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale	
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des BSA à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique. (13 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	18 mois	Plafond de 100 % du capital social	
Augmentation du capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. (14 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	26 mois	Plafond de 3 % du capital social	

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. (15 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la résolution suivante)	Le 30 septembre 2022, attribution gratuite de 500.500 actions de la société.
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions et/ou des options d'achat d'actions. (16 ^{ème} résolution)	30 juin 2022	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la résolution précédente)	

8 Tableau récapitulatif du suivi des recommandations du Code Middlenext

Dans le cadre de son développement, la société entend améliorer ses principes en matière de gouvernance en se référant notamment au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlenext (le Code Middlenext), tel que publié en septembre 2021, dans la mesure où les principes qu'il contient sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la société.

A titre de précision, Middlenext (<http://www.middlenext.com/>) est une association professionnelle française indépendante exclusivement représentative des valeurs moyennes cotées qui a notamment publié, en septembre 2021, un Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le tableau ci-dessous détaille l'avancement des réflexions de la société quant à l'application des principes du Code Middlenext :

- la société estime être en conformité avec les recommandations du code Middlenext figurant dans le tableau sous la rubrique « Adoptée » ;
- la société est en cours de réflexion sur les recommandations du code Middlenext sur lesquelles elle estime ne pas être en conformité à ce jour et qui figurent dans le tableau sous la rubrique « Non Adoptée » ci-dessous.

Recommandations du Code Middlenext	Adoptée	Non Adoptée
------------------------------------	---------	-------------

Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflit d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil		X
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du Conseil		X
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X	
R7 : Mise en place des comités		X
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R10 : Choix de chaque « membre du Conseil »	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relation avec les actionnaires	X	
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Contrat suspendu	
R19 : Indemnités de départ		NA
R20 : Régimes de retraite supplémentaires		NA
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

9 Conditions d'accès aux Assemblées générales

L'article 22 – « Assemblées Générales d'actionnaires » des Statuts précise les conditions d'accès aux Assemblées générales.

Ces informations sont également rappelées dans l'avis préalable de convocation aux Assemblées générales publié au BALO et sur le site internet de la société M2i (www.m2iformation.fr).

Le Président du Conseil d'administration